

Le 2 octobre 2009

## Trafic transfrontalier: adaptation des tarifs

- **Contexte**

A partir du 13 décembre 2009, un nouveau modèle tarifaire, plus en phase avec les souhaits du client, sera d'application pour le trafic transfrontalier. Il est basé sur la situation géographique réelle et rend le trafic transfrontalier plus attrayant.

- **Impact**

Grâce à ce nouveau modèle tarifaire, les prix (partie belge) baissent en moyenne de 20% pour les trajets de/vers une gare jusqu'à (y compris) 30 km de la frontière.

- **Nouvelle structure tarifaire**

La nouvelle structure tarifaire propose des tarifs qui répondent au souhait des clients et qui offrent plusieurs avantages clairs:

- La baisse des prix pour les gares proches de la frontière stimule le trafic ferroviaire.
- Meilleure harmonisation par rapport aux tarifs en trafic intérieur.
- Fixation du prix des courtes distances par km, et non par tranche de plusieurs km.

Quelques exemples de prix pour un billet normal (voyage simple en 2<sup>e</sup> classe):

	<b>Prix 14/12/2008</b>	<b>Prix 13/12/2009</b>
Courtrai – Lille	8,80	7,40
Mouscron – Lille	6,40	5,60
Arlon – Luxembourg	10,20	9,60
Aubange – Rodange	5,60	4,80

Philippe Tomberg  
Porte-Parole SNCB

Avenue de la Porte de Hal 40  
B - 1060 Bruxelles

tél: + 32 2 528 84 83  
gsm: + 32 499 54 31 89  
philippe.tomberg@sncb.be  
www.sncb.be